

	Question	Oui	Non	Réponse détaillée
e.	Procédez-vous à la normalisation des formats ?	x		<p>« Le dépôt légal des documents audiovisuels et sonores et des oeuvres audiovisuelles multimédias s’opère selon les modalités définies comme suit:</p> <p>Pour les documents audiovisuels produits ou exploités sur pellicule sont à déposer: un négatif du document ou un internégatif ou un interpositif ou tout autre élément intermédiaire similaire ou, à défaut, une copie positive neuve non sous-titrée;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une copie d’exploitation du document lorsque celui-ci est un film destiné à être exploité en salle au Grand-Duché de Luxembourg ou à l’étranger;</li> <li>– une copie du master vidéo sous forme numérique (fichier MPEG en HD ou SD selon la qualité originale) compatible avec la bibliothèque numérique du CNA ou, à défaut sur un support disque ou bande XDCAM, HDCAM ou LTO;</li> <li>– le matériel d’accompagnement dont la liste de dialogues et des éléments du matériel publicitaire ainsi que les bandes d’annonce;</li> <li>– une fiche de renseignement portant sur les paramètres techniques et artistiques définis par le CNA et sur la nature et la portée exacte des droits de propriété intellectuelle.</li> </ul> <p>Pour les documents audiovisuels produits sur vidéo analogique, numérique ou Haute Définition sont à déposer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une copie du master vidéo en forme numérique (fichier MPEG en HD ou SD, selon la qualité originale) compatible avec la bibliothèque numérique du CNA ou, à défaut sur un support disque ou bande XDCAM, HDCAM ou LTO;</li> <li>– deux exemplaires du document en format commercial en version originale;</li> <li>– en cas de commercialisation en salle, le matériel d’accompagnement dont la liste de dialogues et des éléments du matériel publicitaire ainsi que les bandes d’annonce;</li> <li>– une fiche de renseignement portant sur les paramètres techniques et artistiques définis par le CNA et sur la nature et la portée exacte des droits de propriété intellectuelle.</li> </ul> <p>Pour les émissions de télévision sont à déposer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une copie antenne des différentes versions linguistiques en forme numérique (fichier MPEG en HD ou SD selon la qualité originale), compatible avec la bibliothèque numérique du CNA, exceptionnellement une copie sur support physique, bande ou disque, dans un format à valider par le CNA;</li> <li>– une fiche de renseignement portant sur le contenu de l’émission, les dates de production et de première diffusion, la durée des séquences et la nature et la portée exacte des droits de propriété intellectuelle;</li> <li>– un exemplaire de la conduite d’antenne.</li> </ul> <p>Pour les documents sonores sont à déposer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une copie du document original à haute qualité, de préférence en forme numé-</li> </ul>